

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
 DELIBERATIONS DU CONSEIL  
 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues

Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	9
Présents	33	Absents non représentés :	5
<b>VOTANTS</b>			<b>42</b>

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle des fêtes à Monteux, le 12 décembre 2022, après convocation légale reçue le 06 décembre 2022, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat ».

**Étaient présents :**

M. Jean BERARD, M. Fulgencio BERNAL, Mme Carine BLANC TESTE, Mme Nadège BOISSIN, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, M. Laurent COMTAT, M. Patrice DE CAMARET, M. Dominique DESFOUR, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Isabelle DUCRY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Sylviane FERRARO, M. Cyrille GAILLARD, M. Stéphane GARCIA, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Christian GROS, Mme Florence GUILLAUME, M. Robert IGOULEN, M. Stéphane MICHEL, Mme Annie MILLET, M. Samuel MONTGERMONT, M. Marc MOSSÉ, M. Christophe MOURGEON, M. Michel MUS, M. Guillaume PASCAL, M. Bernard RIGEADE, Mme Emmanuelle ROCA, M. Thierry ROUX, M. Jean-Claude RUSCELLI, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Aurélie VERNHES, M. Gérôme VIAU.

**Étaient Absents représentés :**

M. Didier CARLE (pouvoir donné à M. Fulgencio BERNAL), Mme Cindy CLOP, (pouvoir donné à M. Cyrille GAILLARD), Mme Patricia COURTIER, (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), Mme Aurélie DEVEZE (pouvoir donné à M. Laurent COMTAT), M. Thierry LAGNEAU (pouvoir donné à M. Stéphane GARCIA), Mme Patricia NICOLAS (pouvoir donné à M. Jean BERARD), Mme Valérie PEYRACHE (pouvoir donné à Mme Aurélie VERNHES), M. Joël SERAFINI (pouvoir donné à M. Christian GROS), M. Serge SOLER (pouvoir donné à M. Dominique DESFOUR).

**Étaient Absents non représentés :**

M. David BELLUCCI, Mme Sandy GEIGER, M. Mario HARELLE, Mme Christelle PEPIN, M. Christian RIOU.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté d'Agglomération : **M. GÉRÔME VIAU** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Donné acte des décisions du Bureau Communautaire**

Monsieur le Président informe l'Assemblée des dernières décisions que le Bureau communautaire a été amené à prendre, à savoir :

**Décision N°1 du 28 novembre 2022 :** Convention de servitudes conclue avec ENEDIS pour la mise en place d'une canalisation souterraine - Impasse de la Traverse, ZAC de Beaulieu, Monteux

La Communauté d'Agglomération est propriétaire des parcelles cadastrées 80 section E n° 1043 et 1089 situées Impasse de la Traverse du Ventoux, ZAC de Beaulieu à Monteux. Il est nécessaire de réaliser sur ces parcelles 1 canalisation souterraine d'une emprise de 4 mètres de long et 1 mètre de large.

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERA**  
**LES SORGUES DU COMTAT**

99 DE-034-2434 0293-20221212-DE12122022

N° : DE/46/5.4/12.12.2022-2

Pour cela, une convention entre la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat et ENEDIS est proposée. Elle a pour objet de définir les conditions de mise à disposition par la Communauté d'Agglomération à ENEDIS des terrains visés ci-dessus et les servitudes nécessaires au passage de la canalisation.

**Décision N°2 du 28 novembre 2022** : Intégration des dépenses d'amélioration de deux tondeuses en investissement

Des réparations importantes vont devoir être effectuées afin d'augmenter la durée de vie des tondeuse référencées ci-dessous.

DJ-497-RB	VENTOUX MOTOCULTURE	6 642,70 € TTC
2021-951028	PAGES MOTOCULTURE	9 755,72 € TTC

Ces dépenses seront imputées au budget principal

**Décision N°3 du 28 novembre 2022** : Intégration des dépenses d'amélioration d'une benne à ordures ménagères et d'un camion poids lourd en investissement.

Des réparations importantes vont devoir être effectuées afin d'augmenter la durée de vie des véhicules référencés ci-dessous.

BQ-022-AK	Chabas	10 089,64 € TTC
EN-912-JZ	Bigbenne	9 458,68 € TTC

Ces dépenses seront imputées au budget collecte et traitement des déchets

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° DE/44/5.4.1/14.09.2020-3 en date du 14 septembre 2020 portant délégation d'attributions du Conseil de Communauté au Bureau Communautaire,

**Le Conseil communautaire,**

**Monsieur Christian GROS, Président, entendu,**

**Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**PREND ACTE** des décisions que le Bureau Communautaire a été amené à prendre.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

**Christian GROS**

**Président de la Communauté D'Agglomération  
 Les Sorgues du Comtat**

**Le Secrétaire de séance,**

